Délibération n° 14788

SEANCE ORDINAIRE DU 26 JUILLET 2017

*****

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille dix-sept et le vingt-six juillet, les membres du Conseil de Métropole, légalement convoqués, se sont assemblés au lieu ordinaire des séances, sis 50, Place Zeus à Montpellier, sous la présidence de M. Philippe SAUREL.

Nombre de membres en exercice : 92
Etaient présents :
M. F. ABERT, Mme L. ACQUIER, M. J.-M. ALAUZET, M. G. BALAZUN, M. G. BARRAL, Mme M. BODKIN, M. P. BONNAL, Mme S. BOUALLAGA, M. T. BREYSSE, Mme A. BRISSAUD, Mme R. BUONO, M. R. CAIZERGUES, Mme M. CASSAR, M. G. CASTRE, Mme C. CLARAC, M. R. COTTE, M. C. COUR, M. J.-L. COUSQUER, Mme P. DANAN, Mme C. DARDE, Mme T. DASYLVA, M. H. DE VERBIZIER, Mme V. DEMON, Mme A. DESTAILLATS, M. T. DEWINTRE, M. J.-M. DI RUGGIERO, M. J. DOMERGUE, Mme C. DONADA, Mme M. DRAY-FITOUSSI, M. P. DUDIEUZERE, M. J.-N. FOURCADE, Mme M. FOURCADE, M. M. FRAYSSE, Mme J. FRÊCHE, Mme J. GALABRUN-BOULBES, Mme I. GIANIEL, Mme R. ILLAIRE, Mme C. JABADO, Mme S. JANNIN, M. L. JAOUL, Mme S. KERANGUEVEN, M. P. KRZYZANSKI, M. G. LANNELONGUE, M. A. LARUE, M. M. LEVITA, Mme E. LLORET, M. J.-M. LUSSERT, M. J. MALEK, Mme C. MARION, Mme I. MARSALA, M. H. MARTIN, M. J.-L. MEISSONNIER, Mme P. MIRALLES, M. J.-P. MOURE, M. A. MOYNIER, Mme C. NAVARRE, Mme M.-C. PANOS, M. G. PASTOR, M. Y. PELLET, Mme V. PEREZ, M. E. PETIT, M. T. QUILES, M. J. RAYMOND , M. R. REVOL, M. J.-P. RICO, M. H. ROUILLEAULT, Mme B. ROUSSEL-GALIANA, M. Philippe SAUREL, M. N. SEGURA, M. S. TORTORICI, M. B. TRAVIER, M. J. VERA, Mme A. YAGUE, M. R. YOUSSOUS, Mme M. NAZET-MARSON suppléante de M. R. CALVAT.
Pouvoir(s):
M. J-F. AUDRIN à M. J-L. MEISSONNIER, Mme V. BARTHAS-ORSAL à M. B. TRAVIER, M. A. EL KANDOUSSI à M. G. CASTRE, M. J.-P. GRAND à Mme C. DARDE, Mme I. GUIRAUD à Mme C. MARION, Mme C. LÉVYRAMEAU à Mme M. DRAY-FITOUSSI, M. M. MAJDOUL à Mme M. BODKIN, M. C. MEUNIER à Mme C. DONADA, Mme B. MICHEL à M. R. COTTE, M. E. PASTOR à Mme R. BUONO, M. E. PENSO à Mme M. NAZET-MARSON suppléante de M. R. CALVAT, Mme M-H. SANTARELLI à Mme I. MARSALA, M. J.-L. SAVY à Mme S. KERANGUEVEN, Mme I. TOUZARD à M. J. VERA.

Absent(es):
M. D. BOUMAAZ, Mme C. HART, Mme F. JAMET

DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE – COMMUNE DE VENDARGUES - 2ÈME MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) - APPROBATION

M. Philippe SAUREL, Président de Montpellier Méditerranée Métropole, rapporte :

Par arrêté n°A2017-67 en date du 27 mars 2017, Monsieur le Président de Montpellier Méditerranée Métropole a engagé la modification simplifiée n°2 du PLU de la Commune de Vendargues.

Pour accompagner la requalification du parc d'activités du Salaison à Vendargues, un pôle services doit venir s'implanter à l'entrée du site, à proximité immédiate du double giratoire entre les RD 610 et 613.
Pour permettre la réalisation de ce projet, il est apparu nécessaire de supprimer pour partie l'emplacement réservé n°21, créé au bénéfice de la Métropole (transfert du Conseil Départemental) pour l'élargissement de la voirie, afin de l'ajuster aux travaux réalisés dans le cadre de l'aménagement du nouveau carrefour.

Conformément à l'article L 153-47 du Code de l'urbanisme, les modalités de mise à disposition au public ont été précisées par délibération n°14531 du Conseil de Métropole en date du 29 mars 2017 et portées à la connaissance du public le 12 mai 2017 par publication dans un journal diffusé dans le département, par publication sur les sites internet de la Commune et de la Métropole, par affichage en mairie ainsi qu'au siège de la Métropole.

Par délibération n° 09/2017 en date du 11 avril 2017, conformément à la charte de gouvernance du PLU, le Conseil Municipal a émis un avis favorable sur le projet de modification, préalablement à sa notification par Montpellier Méditerranée Métropole aux Personnes Publiques Associées.

Par courriers du 31 mai 2017 et du 8 juin 2017, la CCI et le département de l'Hérault ont émis des avis favorables. Par ailleurs, aucune observation n'a été formulée dans les registres destinés à recevoir les observations, suggestions et remarques mis à la disposition du public en mairie de Vendargues et au siège de Montpellier Méditerranée Métropole du 22 mai 2017 au 23 juin 2017 inclus.

En conséquence, il est proposé au Conseil de bien vouloir :
- prendre acte du bilan de la mise à disposition du projet de modification simplifiée n°2 du PLU de Vendargues ;
- approuver le projet de modification simplifiée n°2 du PLU de Vendargues ;
- autoriser Monsieur le Président de Montpellier Méditerranée Métropole à signer tous documents relatifs à cette affaire ;

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Certifié Exécutoire
Publié le : 03/08/17
Déposé En Préfecture
Le :
Numéro de l'acte :

Fait à Montpellier, le 02/08/17
Pour extrait certifié conforme à l'original.
Le Président,

SIGNÉ

M. Philippe SAUREL.

Délibération n° 14788

Montpellier Méditerranée Métropole

PREFECTURE DE L'HERAULT
ARRIVEE LE:
- 2 AOUT 2017
BUREAU DU COURRIER

SEANCE ORDINAIRE DU 26 JUILLET 2017

*****

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille dix-sept et le vingt-six juillet, les membres du Conseil de Métropole, légalement convoqués, se sont assemblés au lieu ordinaire des séances, sis 50, Place Zeus à Montpellier, sous la présidence de M. Philippe SAUREL.

Nombre de membres en exercice : 90
Etaient présents :
M. F. ABERT, Mme L. ACQUIER, M. J.-M. ALAUZET, M. G. BALAZUN, M. G. BARRAL, Mme M. BODKIN, M. P. BONNAL, Mme S. BOUALLAGA, M. T. BREYSSE, Mme A. BRISSAUD, Mme R. BUONO, M. R. CAIZERGUES, Mme M. CASSAR, M. G. CASTRE, Mme C. CLARAC, M. R. COTTE, M. C. COUR, M. J.-L. COUSQUER, Mme P. DANAN, Mme C. DARDE, Mme T. DASYLVA, M. H. DE VERBIZIER, Mme V. DEMON, Mme A. DESTAILLATS, M. T. DEWINTRE, M. J.-M. DI RUGGIERO, M. J. DOMERGUE, Mme C. DONADA, Mme M. DRAY-FITOUSSI, M. P. DUDIEUZERE, M. J.-N. FOURCADE, Mme M. FOURCADE, M. M. FRAYSSE, Mme J. FRÊCHE, Mme J. GALABRUN-BOULBES, Mme I. GIANIEL, Mme R. ILLAIRE, Mme C. JABADO, Mme S. JANNIN, M. L. JAOUL, Mme S. KERANGUEVEN, M. P. KRZYZANSKI, M. G. LANNELONGUE, M. A. LARUE, M. M. LEVITA, Mme E. LLORET, M. J.-M. LUSSERT, M. J. MALEK, Mme C. MARION, Mme I. MARSALA, M. H. MARTIN, M. J.-L. MEISSONNIER, Mme P. MIRALLES, M. J.-P. MOURE, M. A. MOYNIER, Mme C. NAVARRE, Mme M.-C. PANOS, M. G. PASTOR, M. Y. PELLET, Mme V. PEREZ, M. E. PETIT, M. T. QUILES, M. J. RAYMOND , M. R. REVOL, M. J.-P. RICO, M. H. ROUILLEAULT, Mme B. ROUSSEL-GALIANA, M. Philippe SAUREL, M. N. SEGURA, M. S. TORTORICI, M. B. TRAVIER, M. J. VERA, Mme A. YAGUE, M. R. YOUSSOUS, Mme M. NAZET-MARSON suppléant de M. R. CALVAT, Mme M. NAZET-MARSON suppléant de M. E. PENSO.
Pouvoir(s):
M. J.-F. AUDRIN à M. J.-L. MEISSONNIER, Mme V. BARTHAS-ORSAL à M. B. TRAVIER, M. A. EL KANDOUSSI à M. G. CASTRE, M. J.-P. GRAND à Mme C. DARDE, Mme I. GUIRAUD à Mme C. MARION, Mme C. LÉVY-RAMEAU à Mme M. DRAY-FITOUSSI, M. M. MAJDOUL à Mme M. BODKIN, M. C. MEUNIER à Mme C. DONADA, Mme B. MICHEL à M. R. COTTE, M. E. PASTOR à Mme R. BUONO, Mme M-H. SANTARELLI à Mme I. MARSALA, M. J.-L. SAVY à Mme S. KERANGUEVEN, Mme I. TOUZARD à M. J. VERA.

Absent(es):
M. D. BOUMAAZ, Mme C. HART, Mme F. JAMET

Délibération n° 14788

DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE – COMMUNE DE VENDARGUES - 2ÈME MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) - APPROBATION

M. Philippe SAUREL, Président de Montpellier Méditerranée Métropole, rapporte :

Par arrêté n°A2017-67 en date du 27 mars 2017, Monsieur le Président de Montpellier Méditerranée Métropole a engagé la modification simplifiée n°2 du PLU de la Commune de Vendargues.

Pour accompagner la requalification du parc d'activités du Salaison à Vendargues, un pôle services doit venir s'implanter à l'entrée du site, à proximité immédiate du double giratoire entre les RD 610 et 613.
Pour permettre la réalisation de ce projet, il est apparu nécessaire de supprimer pour partie l'emplacement réservé n°21, créé au bénéfice de la Métropole (transfert du Conseil Départemental) pour l'élargissement de la voirie, afin de l'ajuster aux travaux réalisés dans le cadre de l'aménagement du nouveau carrefour.

Conformément à l'article L 153-47 du Code de l'urbanisme, les modalités de mise à disposition au public ont été précisées par délibération n°14531 du Conseil de Métropole en date du 29 mars 2017 et portées à la connaissance du public le 12 mai 2017 par publication dans un journal diffusé dans le département, par publication sur les sites internet de la Commune et de la Métropole, par affichage en mairie ainsi qu'au siège de la Métropole.

Par délibération n° 09/2017 en date du 11 avril 2017, conformément à la charte de gouvernance du PLU, le Conseil Municipal a émis un avis favorable sur le projet de modification, préalablement à sa notification par Montpellier Méditerranée Métropole aux Personnes Publiques Associées.

Par courriers du 31 mai 2017 et du 8 juin 2017, la CCI et le département de l'Hérault ont émis des avis favorables. Par ailleurs, aucune observation n'a été formulée dans les registres destinés à recevoir les observations, suggestions et remarques mis à la disposition du public en mairie de Vendargues et au siège de Montpellier Méditerranée Métropole du 22 mai 2017 au 23 juin 2017 inclus.

En conséquence, il est proposé au Conseil de bien vouloir :
- prendre acte du bilan de la mise à disposition du projet de modification simplifiée n°2 du PLU de Vendargues ;
- approuver le projet de modification simplifiée n°2 du PLU de Vendargues ;
- autoriser Monsieur le Président de Montpellier Méditerranée Métropole à signer tous documents relatifs à cette affaire ;

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Certifié Exécutoire
Publié le : 0 3 AOUT 2017
Déposé En Préfecture
Le :
Numéro de l'acte :

Fait à Montpellier, le 0 2 AOUT 2017
Pour extrait certifié conforme à l'original.
Le Président,

M. Philippe SAUREL

PREFECTURE DE L'HERAULT
ARRIVEE LE:
- 2 AOUT 2017
BUREAU DU COURRIER

Montpellier Méditerranée Métropole Hérault